

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1355^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 11 octobre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Déclaration du Secrétaire général</i>	1
<i>Déclaration du Vice-Président</i>	1
<i>Point 20 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite)</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	2
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. El Bouri (Libye)</i>	2
<i>Discours de M. Mayaki (Niger)</i>	5
<i>Discours de M. Engone (Gabon)</i>	8
<i>Discours de M. Ortiz Sanz (Bolivie)</i>	10

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

En l'absence du Président, M. Collier (Sierra Leone), vice-président, prend la présidence.

Déclaration du Secrétaire général

1. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): J'ai reçu hier matin du Président de la vingtième session de l'Assemblée générale, S. E. N. Amintore Fanfani, le télégramme suivant, daté du 9 octobre:

"Ce soir, à 22 heures 30, sortant de la maison d'un ami, où j'avais passé quelques instants en quittant votre réception, j'ai glissé sur le trottoir humide et suis tombé en me tordant la jambe. Avec l'aide de ma femme et de l'officier de sûreté des Nations Unies, j'ai été emmené au Presbyterian Hospital voisin. D'après la radioscopie et d'autres examens, les docteurs ont diagnostiqué un claquage du tendon quadriceps de la cuisse droite.

"Sur la foi de ce diagnostic, il a été décidé que je subirais une intervention chirurgicale, qui sera effectuée sous peu par le Dr S. Ashley Grantham. Je vous tiendrai au courant de mon état de santé après l'opération. Il semble toutefois que je devrai, selon toute probabilité, passer deux semaines à l'hôpital.

"Dans ces circonstances, j'estime de mon devoir de vous demander d'en informer l'Assemblée générale, afin que des mesures adéquates puissent être prises."

2. Hier, j'ai rendu visite au Président à l'hôpital et lui ai trouvé bon moral. Sa jambe droite est plâtrée et les docteurs décideront au cours de cette semaine si l'opération est nécessaire et quand elle aura lieu. Je suis certain que l'Assemblée souhaitera envoyer au Président ses meilleurs vœux de complet et prompt rétablissement.

3. Je présume en outre qu'en attendant l'Assemblée voudra terminer la discussion générale selon l'ordre du jour. J'estime donc que la meilleure solution serait que les vice-présidents président alternativement les séances de l'Assemblée générale jusqu'à la fin des débats prévus. Vers la fin de la semaine, nous serons mieux à même de juger du temps que le Président devra passer à l'hôpital. J'examinerai alors avec lui les mesures à prendre pour la continuation de nos travaux au cours de la semaine prochaine, puis j'en rendrai compte à l'Assemblée.

Déclaration du Vice-Président

4. Le VICE-PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je suis certain que tous les membres voudront se faire l'écho des sentiments exprimés par le Secrétaire général et je suggère que nous adressions nos meilleurs vœux au Président par un télégramme ainsi conçu:

"Tous les délégués ont été profondément désolés d'apprendre l'accident dont vous avez été victime samedi soir.

"Pendant votre absence forcée, nous poursuivrons autant que faire se peut les travaux de l'Assemblée générale et nous espérons que vous serez bientôt de nouveau parmi nous pour diriger nos débats.

"En attendant, les délégués m'ont tous prié de vous transmettre leurs vœux les plus chaleureux de complet et prompt rétablissement."

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite*)

5. Le VICE-PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai été informé que ce matin les représentants des Iles Maldives sont dans cette salle et y ont pris leur place. La cérémonie du drapeau aura lieu demain mardi à 15 heures.

6. Qu'il me soit permis, au nom de l'Assemblée générale, d'exprimer aux représentants des Iles Maldives nos vœux de chaleureuse bienvenue aux Nations Unies.

7. Je donne la parole au représentant des Iles Maldives, S. E. M. Ahamed Hilmy Didi.

8. M. HILMY DIDI (Iles Maldives) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un honneur et un grand privilège de siéger dans cette assemblée pour représenter le gouvernement et le peuple des Iles Maldives. Je dois avant tout, au nom de mon gouvernement pour le chaleureux appui dont a bénéficié la candidature des Iles Maldives comme membre de

*Reprise des débats de la 1332^e séance.

l'Organisation des Nations Unies. Je tiendrais à dire en particulier combien nous apprécions l'attitude de ceux qui parrainèrent notre candidature, tant au Conseil de Sécurité qu'à l'Assemblée générale.

9. Notre pays est très petit, avec des ressources extrêmement limitées. Il se compose de petites îles éparses dans l'Océan Indien, au sud-ouest de Ceylan. En fait, nous nous enorgueillissons d'être le plus petit Membre de ce corps de nations. Ceci démontre que, quelle que soit l'importance d'un pays ou de sa population, un Etat libre peut apporter sa contribution à la cause de la coexistence. Malgré le petit nombre de nos habitants, nous nous vouons aux principes de cette organisation mondiale et proclamons que nous avons foi dans la Charte des Nations et que nous lui apportons notre soutien.

10. Il faut faire de ce monde un lieu où il fasse meilleur vivre, libéré de la crainte de la guerre, de la misère, de la maladie et de l'ignorance. L'abolition totale de ces craintes de l'humanité devrait être le but commun de toutes les nations représentées à cette Assemblée.

11. Nous croyons en la paix et l'amitié. Nous avons besoin des deux et, pour les obtenir, notre but est d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays et tous les peuples. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui le monde a plus que jamais besoin de paix. Nous nous engageons à participer, avec toute notre énergie, à la recherche de solutions pacifiques aux nombreux problèmes que le monde affronte aujourd'hui.

12. A cette fin, nous sommes prêts à collaborer sans réserve à l'application des résolutions du Conseil de Sécurité relatives au maintien de la paix du monde. Nous sommes fermement convaincus que la négociation est le meilleur outil pour régler les différends et que les Nations Unies sont le grand architecte. C'est pourquoi nous aussi nous demandons à tous les pays de collaborer plus étroitement à la mise en œuvre des décisions qui visent à faire régner la paix dans le monde.

13. Nous sommes persuadés que plus cette organisation comptera de membres, plus elle deviendra puissante, car elle amalgamera les idées de pays et de peuples plus nombreux, ce qui conduira indubitablement à une acceptation par le monde entier des solutions données aux problèmes internationaux.

14. Je tiens enfin, au nom du gouvernement et des citoyens des Iles Maldives, à vous remercier vous-même, Monsieur le Vice-Président, ainsi que tous les représentants de vos paroles de bienvenue si encourageantes et de l'accueil chaleureux que vous avez réservé à la délégation des Iles Maldives.

Organisation des travaux

15. Le VICE-PRESIDENT (traduit de l'anglais): Beaucoup de délégations ont demandé que soit examiné sans délai en séance plénière le point 108 de l'ordre du jour intitulé "Coopération des Nations Unies avec l'Organisation de l'Unité Africaine". Un projet de résolution [A/L.465] sur ce point a été soumis par plusieurs délégations.

16. S'il n'y a pas d'objection, cette question sera le premier point que nous examinerons cet après-midi.

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

17. M. EL BOURI (Libye): Nous avons appris avec beaucoup de regret la maladie de M. Fanfani, le président de l'Assemblée générale. Je vous prie, Monsieur le Vice-Président, de bien vouloir lui transmettre les meilleurs vœux de la délégation libyenne pour un prompt rétablissement et notre espoir de le voir bientôt à nouveau, en pleine santé, à la tête de notre Assemblée.

18. En même temps, je vous prie de bien vouloir transmettre à M. Fanfani les chaleureuses félicitations de la délégation libyenne pour son élection au poste de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le vote unanime qu'il a obtenu reflète l'affection et l'estime dont il jouit non seulement dans son propre pays, mais dans le monde entier. Son action constructive dans les domaines les plus variés ont fait de lui un homme d'Etat d'une stature internationale. Les efforts qu'il a déployés pour renforcer les relations de son pays avec tous les autres pays épris de paix, notamment la Libye, avec laquelle l'Italie a toujours entretenu des relations amicales, ont encore renforcé sa renommée et son prestige.

19. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Alex Quaison-Sackey, président de l'Assemblée à la dix-neuvième session, qui, par sa sagesse et ses efforts déterminés, a pu surmonter les problèmes d'une session particulièrement difficile.

20. Je veux également rendre un chaleureux hommage au secrétaire général U Thant pour le dévouement qu'il a apporté à rechercher la paix dans les diverses régions troublées du monde. Dans sa tâche difficile et parfois ardue, il ne cesse jamais de se conduire en serviteur zélé des buts et de l'idéal des Nations Unies.

21. La délégation libyenne souhaite la bienvenue aux trois nouveaux Etats: la Gambie, les Iles Maldives et Singapour, qui ont été admis comme Membres de l'Organisation. L'admission de ces trois nouveaux Membres à l'Organisation est un pas de plus vers son universalité. Nous leur souhaitons la prospérité dans leur vie nouvelle de nations indépendantes.

22. Le monde se trouve en face de graves problèmes qui menacent sa paix et sa sécurité; mais les efforts qui ont été déployés par les Nations Unies, avec l'appui de l'opinion publique mondiale, ont réussi à apaiser la tension et à préparer l'atmosphère nécessaire à la recherche d'une solution pacifique à ces problèmes.

23. Les récents événements que l'Organisation a vécus, tels que la crise de la dix-neuvième session et l'extrême ralentissement des activités des Nations Unies, la crise internationale qui s'est étendue à plusieurs régions du monde, le recours à la force pour le règlement des conflits internationaux, nous ont montré, sans l'ombre d'un doute, la grave répercussion de ces problèmes sur l'avenir des Nations Unies et surtout sur la paix et la sécurité mondiales.

24. Nous sentons aujourd'hui plus que jamais la nécessité de l'existence de cette organisation pour le bien de l'humanité et nous devons lui procurer tous les moyens qui lui permettront d'établir et de maintenir la paix universelle et de résoudre les conflits internationaux par les voies pacifiques en tenant compte du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'une nation, du respect de la souveraineté des Etats et du droit d'autodétermination. Nous sommes conscients que l'Organisation ne pourra pas s'acquitter entièrement de cette grave responsabilité sans le soutien de nous tous, petites et grandes nations.

25. Nous avons éprouvé une profonde satisfaction en constatant la reprise normale des travaux à la vingtième session après la crise sérieuse qu'a traversée l'Organisation à sa dix-neuvième session et qui a laissé beaucoup d'amertume. Je voudrais saluer l'esprit de compréhension et de collaboration qui a prévalu, qui a permis de surmonter toutes les difficultés et qui a rendu possible une solution de la crise financière grâce aux efforts déployés par toutes les parties. Ma délégation espère que cette dure épreuve encouragera l'Assemblée générale à éliminer les causes de la crise et à trouver la meilleure solution qui puisse permettre d'organiser les forces des Nations Unies pour le maintien de la paix et d'en assurer le financement.

26. A nos précédentes sessions, l'Assemblée générale a toujours été saisie de problèmes d'une importance vitale; mais, à celle-ci, elle se trouve en face de problèmes plus graves touchant à la paix et à la sécurité du monde. Il y a la guerre du Viet-Nam, le problème de Chypre et le conflit armé entre l'Inde et le Pakistan au sujet de la question non résolue du Cachemire.

27. Tous ces nouveaux problèmes ont augmenté la responsabilité du Secrétaire général et engagent les Nations Unies à tout faire pour mettre fin à ces conflits armés ou aux menaces de recours à la force dans ces régions. Les efforts inlassables du Secrétaire général lui ont valu la gratitude et l'appréciation de tous les Membres de l'Organisation pour la détermination qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche difficile.

28. Nous formons des vœux pour que le cessez-le-feu si difficilement obtenu entre l'Inde et le Pakistan se transforme en un règlement définitif et juste de la question, conformément aux aspirations des populations des territoires en contestation et aux principes de la Charte.

29. Je suis certain, Monsieur le Vice-Président, que vous admettrez avec moi que la détérioration de la situation pleine de menaces du Viet-Nam, qui retient l'attention du monde entier, crée un danger pour la paix, et que le risque constant de son extension nous affecte tous. En conséquence, le Gouvernement libyen lance un appel en vue de mobiliser tous les efforts pour amener les parties en conflit à cesser le combat et à entamer des négociations afin d'arriver à un règlement pacifique. Ma délégation pense que les Accords de Genève de 1954 peuvent être encore valables pour la recherche d'une solution.

30. La situation à Chypre menace la paix et la sécurité dans ce secteur très important du monde. Il faut intensifier les efforts en vue de rapprocher les points de vue, et entamer des négociations pour trouver une solution pacifique pouvant donner satisfaction aux deux communautés vivant dans l'île et leur permettre une coexistence pacifique.

31. La question du désarmement est toujours considérée comme la plus importante question à laquelle les Nations Unies aient eu à faire face depuis leur fondation. A la vingtième session, cette question se trouve de nouveau devant nous, à un moment où les événements dans plusieurs régions du monde plongent l'humanité tout entière dans la peur et dans l'angoisse. Graduellement, la course aux armements s'intensifie et l'inquiétude commence à remplacer les espoirs que nous avaient inspirés les résolutions de la dix-huitième session.

32. Au moment où l'humanité s'attendait à un accord complet sur l'interdiction totale des essais nucléaires dans l'espace, sous l'eau et sous terre, sur la prévention d'une plus large dissémination des armes nucléaires, sur l'arrêt de la course aux armements et espérait enfin arriver à une étape nouvelle dans la voie difficile du désarmement, nous assistons au contraire à une augmentation du nombre des Etats détenteurs des armes nucléaires et de ceux qui se préparent à les posséder. Si l'idée que seule la possession de l'arme nucléaire peut assurer la sécurité de ses détenteurs doit s'étendre à tous, nous serons proches du désastre.

33. La sécurité du monde et l'avenir de l'humanité nous obligent à faire face à cette douloureuse réalité et à rechercher un accord pour l'interdiction de tous les essais nucléaires, y compris les essais souterrains, avec la participation de tous les Etats sans distinction. Il faut aussi renforcer la non-dissémination des armes nucléaires et mettre fin à la course aux armements.

34. La délégation libyenne pense que l'application des recommandations de la Commission du désarmement^{1/}, à laquelle seraient invités tous les pays, serait un pas positif vers l'objectif tant désiré de désarmement général sous contrôle international efficace. Nous appuierons toute proposition tendant à la réalisation de cet objectif. Il est évident que l'avenir du genre humain dépend, dans une certaine mesure, de la réalisation du désarmement général et complet. Un tel résultat permettrait de se servir de l'énergie atomique à des fins pacifiques et d'utiliser les ressources consacrées jusqu'ici à la course aux armements au développement économique et social des pays en voie de développement.

35. La Libye apprécie les efforts des Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes et conflits internationaux. Cependant, il lui est difficile de comprendre que l'Organisation n'ait pas encore trouvé de solution à un problème aussi grave que ceux que j'ai déjà mentionnés: je parle du problème de la Palestine arabe. Cette question figure à l'ordre du jour de toutes nos sessions et à chacune d'elles

^{1/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

nous discutons de cette tragédie sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Un peuple entier, chassé de sa terre, vit en réfugié et de la charité internationale tandis que l'agresseur jouit des propriétés et de la fortune de ce peuple.

36. Le problème palestinien est réellement une tragédie unique. Il a été inscrit à l'ordre du jour de plusieurs sessions successives en tant que problème des réfugiés. En réalité, c'est le problème d'un peuple qui réclame la libération de sa patrie et le droit d'autodétermination, comme tous les peuples de la terre et conformément aux principes des Nations Unies et à l'esprit de la Charte.

37. Le sionisme mondial a toujours eu recours à des machinations pour obscurcir les éléments de base de la question palestinienne. Cette approche détournée a été imaginée pour induire en erreur l'opinion publique mondiale et présenter la question comme un problème de réfugiés. Mais le peuple arabe de la Palestine, malgré les conditions cruelles dans lesquelles il vit depuis 17 ans, n'a jamais perdu l'espoir de regagner sa patrie et de voir triompher la conscience internationale à la faveur des principes de justice et d'équité. Il a réussi à imposer son entité et s'est groupé dans un organisme légal qui parle en son nom et défend ses droits; il s'agit de l'Organisation de la libération palestinienne.

38. Malgré toutes les tentatives pour fausser le droit et l'histoire pendant 17 longues années, la question de Palestine s'est affirmée dans le domaine international en tant qu'une cause de libération et a eu le soutien entier de la deuxième Conférence des pays non alignés, qui a eu lieu au Caire en 1964, et à laquelle ont participé presque la moitié des Etats Membres de l'Organisation. Cette conférence a adopté une résolution historique qui affirme le droit du peuple arabe de la Palestine de regagner sa patrie et de disposer de lui-même ^{2/}.

39. Les documents des Nations Unies peuvent montrer la manière par laquelle la Palestine arabe a été envahie et les moyens qui ont été adoptés pour chasser sa population. Les derniers événements de Ramleh et les atrocités commises contre la minorité arabe qui vit encore dans le territoire occupé témoignent de la profondeur de cette tragédie.

40. Nous avons entendu devant cette assemblée les déclarations prétendues pacifiques du représentant d'Israël. Si la région du Moyen-Orient est, depuis 17 années, une région troublée, elle l'est depuis que l'Etat d'Israël y a été créé; depuis que la population arabe de la Palestine a été chassée de la terre de ses ancêtres, massacrée et dépouillée de ses biens.

41. Si Israël se voit obligé de demeurer sur un pied de guerre, enrôlant femmes et enfants pour garder ses conquêtes illégitimes et défier les résolutions des Nations Unies, la faute en est à ses dirigeants et à ses complices, et non aux victimes qui ne cessent de demander réparation du tort qu'on leur a causé.

42. Si nous voulons réellement rechercher la paix, comme le Souverain Pontife nous en a fait la sage recommandation dans son message à l'Assemblée [1347ème séance] sous peine de voir notre humanité

conduite à sa fin, nous devons admettre que la paix est indivisible et qu'elle ne sera pas universelle tant que les Arabes de la Palestine ne seront pas rétablis dans leurs droits et sur la terre de leurs ancêtres.

43. Le rôle actif des Nations Unies dans la liquidation du colonialisme a été substantiel et des plus encourageants. Nous nous attendons à la disparition complète du spectre effrayant du colonialisme dans notre monde. Malheureusement, il existe encore d'autres pays qui luttent contre la domination étrangère en vue d'atteindre la liberté et l'indépendance.

44. La question d'Oman, inscrite elle aussi à l'ordre du jour des sessions précédentes, attend encore une solution définitive conformément aux espoirs et aux aspirations du peuple d'Oman, qui recherche la liberté et une vie honorable.

45. Les événements qui se déroulent à Aden ont atteint un degré de gravité qui préoccupe tous les peuples épris de paix et de justice. Il est du devoir de l'Organisation de trouver rapidement une solution à cette nouvelle tragédie, conformément aux aspirations des populations intéressées et à l'esprit de la Charte.

46. Nous sommes heureux de constater qu'un grand nombre de peuples africains, qui viennent d'obtenir leur liberté, jouissent maintenant de leur indépendance en prenant une part active aux efforts communs pour l'édification d'un monde meilleur. Cependant, nous regrettons de constater qu'il existe encore d'autres pays africains souffrant d'abus et de traitements inhumains. Le peuple du Sud-Ouest africain a lutté pendant plusieurs années et lutte encore pour sa liberté. Il est surprenant que les résolutions des Nations Unies demandant la fin de cette situation soient bafouées et ignorées et que l'exercice de son droit à l'autodétermination ait été refusé à ce peuple.

47. La situation de plus en plus grave existant en Rhodésie du Sud, résultat d'une politique de discrimination intensive du gouvernement minoritaire blanc contre le peuple de la Rhodésie du Sud, a choqué le monde. La menace de ce gouvernement minoritaire blanc de proclamer l'indépendance et d'imposer une constitution qui ne protège ni ne garantit les droits de l'homme, est une violation directe des principes fondamentaux de justice et d'égalité. Le Gouvernement libyen appuiera toute action constructive que les Nations Unies entreprendront pour sauvegarder les aspirations, les espoirs et les droits du peuple de la Rhodésie du Sud en vue d'obtenir son indépendance et sa liberté.

48. Mon gouvernement est très inquiet des mesures répressives que le Gouvernement portugais a perpétrées à l'encontre du peuple de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise. Le Gouvernement portugais s'est moqué sans interruption des résolutions des Nations Unies et a renforcé sa politique de répression et de terrorisme. Ce que le Gouvernement portugais ne comprend pas, c'est que cet état de choses ne détournera ni ne brisera la volonté des peuples opprimés dans la lutte qu'ils continuent de mener pour atteindre leurs aspirations nationales.

49. Au moment où les nations d'origines ethniques et de degrés de développement différents luttent pour

^{2/} Voir document A/5763, sect. I.

l'amélioration de leurs relations afin de renverser les barrières et les obstacles qui existent entre elles, et d'atteindre les objectifs, fixés dans la Charte, le Gouvernement de l'Afrique du Sud poursuit avec ténacité sa politique d'apartheid, qui répugne à la conscience humaine. La poursuite de cette détestable et répressive politique raciste est une violation des principes élémentaires de base qui sont nécessaires à tout être humain aspirant à une vie décente et honorable.

50. Le progrès humain dépend de l'habileté à vaincre les politiques pernicieuses qui, si elles devaient se généraliser, mineraisent l'énergie humaine, gêneraient le développement et retarderaient le progrès vers ce monde meilleur où régneront l'égalité, l'abondance et la paix.

51. Les relations entre les nations de ce monde connaissent une période d'amélioration dans les domaines économique et commercial et aussi une coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement. Grâce aux efforts incessants des pays en voie de développement, y compris la Libye, sous les auspices et avec le support des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été réunie, et est devenue une institution. Le but de la Conférence est d'instaurer un nouveau système économique, créant des conditions meilleures et une stabilité essentielle à l'obtention d'un très haut niveau de vie dans les pays en voie de développement, par l'avancement des études et des recherches modernes comme de la technologie.

52. L'intérêt des Nations Unies dans le domaine du développement économique reflète la conscience d'une responsabilité mutuelle entre les pays développés et ceux en voie de développement. Pour permettre aux pays en voie de développement d'atteindre une croissance économique normale — qu'ils ne peuvent obtenir par leurs propres ressources limitées — une assistance effective, dans ce but, doit leur être accordée par les pays industriellement développés.

53. En conclusion, je veux souligner que le Gouvernement libyen, agissant conformément à la résolution 1907 (XVIII) de l'Assemblée générale, qui a désigné l'année 1965 comme Année de la coopération internationale, a commémoré dignement cet événement mémorable. S. E. le Premier Ministre de la Libye a fait une déclaration louant les travaux des Nations Unies et affirmant la politique de support suivie par la Libye. Je citerai de cette déclaration le paragraphe suivant:

"La Libye est heureuse de s'asseoir avec toutes les nations du monde pour célébrer cet événement mémorable, et pour affirmer son support continu aux buts et objectifs des Nations Unies ainsi que ses dispositions à soutenir toute résolution et toute action dans le but de réaliser la paix et la sécurité du monde."

54. C'est un honneur pour moi, Monsieur le Vice-Président, que de vous présenter les meilleurs vœux de la Libye, de Sa Majesté le roi Idris et du peuple libyen tout entier, espérant que tous vos nobles efforts seront couronnés de succès. Nous souhaitons que notre grande organisation continue de surmonter les difficultés diverses qu'elle aura à affronter;

ainsi, la paix et l'abondance régneront à travers le monde.

55. M. MAYAKI (Niger): La délégation du Niger a été très émue d'apprendre ce matin l'accident dont a été victime le président Fanfani. Elle voudrait profiter de l'occasion que lui offre son tour de parole pour adresser au président Fanfani l'assurance de ses sentiments de sympathie, ses vœux de prompt rétablissement et ses souhaits de le voir reprendre très rapidement ses fonctions présidentielles.

56. Après les graves difficultés qui ont entravé le cours normal des travaux de la dix-neuvième session, notre espoir d'enregistrer d'heureux résultats quant aux travaux de la présente session est d'autant plus grand qu'il est fondé sur les qualités éprouvées d'homme d'Etat du président Fanfani et en connaissance profonde des problèmes internationaux.

57. Ma délégation a accueilli avec enthousiasme et chaleur l'admission de trois Etats, la Gambie, Singapour et les Iles Maldives, au sein de notre organisation. Pour avoir nous-mêmes connu l'asservissement et l'humiliation sous le régime abject du colonialisme, on devine aisément notre satisfaction chaque fois que la domination étrangère bat en retraite. Notre conviction est totale que ces nouveaux membres sauront, face à leurs responsabilités internationales, apporter leur contribution efficace pour que soit davantage renforcée la politique de paix et de sécurité qui demeure l'un des objectifs principaux de l'Organisation.

58. N'est-il pas juste de jeter un bref coup d'œil sur les 20 ans d'activité de l'Organisation, d'en dresser un bilan — fût-il sommaire — pour retenir entre autres, à son actif, les réalisations les plus spectaculaires? L'Afrique, pour se part, sans être totalement débarrassée des envahisseurs, a néanmoins connu, pendant cette période, grâce à l'action déterminante de l'Organisation, un élan d'émancipation à travers son continent, ce qui a eu pour conséquence heureuse l'augmentation du nombre des Etats Membres et une coopération internationale de plus en plus élargie. En dépit des efforts extraordinaires déployés, les Nations Unies se trouvent plus que jamais aux prises avec de graves problèmes intéressant la paix et la sécurité internationales, sans lesquelles il est utopique de parler de l'épanouissement de l'homme.

59. De ces graves problèmes, l'intérêt de l'humanité commande de retenir en toute priorité: le désarmement, les facteurs économiques et sociaux menaçant l'équilibre du monde, la décolonisation, pour ne citer que quelques-uns.

60. De nos jours, la bombe est plus menaçante que jamais pour l'avenir de l'humanité. Il y a toujours eu des idées vaines de fin du monde. Mais, à présent, nous nous trouvons devant la possibilité réelle d'une telle fin. On n'a que trop parlé, dans cette enceinte, de désarmement, de destruction des vecteurs nucléaires, de contrôle, etc., sans qu'aucune solution heureuse intervienne. La question intéresse autant les nations faibles que les nations fortes, car il s'agit là de l'existence même de toute vie sur la terre. Nous pensons, quant à nous, que la responsabilité entière est exclusivement au niveau des grandes puissances, qui produisent et détiennent ces armes, tout en se

refusant à les supprimer sans condition. Cette attitude ne signifie rien d'autre en fait que les armes nucléaires doivent, dans des circonstances qui peuvent intervenir d'un jour à l'autre, entrer en action. C'est pourquoi nous estimons à juste titre que la paix universelle repose actuellement sur un volcan. Le devoir pressant de l'ONU, à notre avis, est donc d'amener les grandes puissances à modifier leur politique nucléaire au profit d'un monde de paix, de développement économique et social et de sécurité internationale.

61. Ma délégation a écouté avec une attention particulière l'appel de paix lancé du haut de cette tribune par S. S. le pape Paul VI [1347^{ème} séance]. Cet appel solennel, que l'Assemblée a enregistré avec émotion, constitue la plus belle contribution apportée aux travaux de la vingtème session. Puissent les nations du monde, et notamment les puissances responsables de la tension internationale, en saisir toute la portée et consacrer à jamais leurs efforts à la construction d'une société nouvelle, empreinte de justice et de fraternité.

62. La situation politique en Afrique, du fait du raidissement de l'attitude de certaines puissances coloniales, qui continuent à considérer notre continent comme leur "poule aux œufs d'or", devient de plus en plus inquiétante au point de constituer un grave danger pour la paix internationale. Je pense plus particulièrement à l'aventure folle que voueraient tenter, avec la complicité de leur patrie d'origine, les colons installés en Rhodésie du Sud où les autochtones, au nombre de plus de 3 500 000, vivent dans un enfer terrestre. Je joins la voix du Niger à celles qui l'ont précédée pour faire entendre raison à la puissance tutrice, pays ami dont nous apprécions beaucoup l'effort de décolonisation; le Royaume-Uni doit reconsidérer son attitude vis-à-vis du peuple rhodésien, afin de consolider l'amitié profonde qu'il a su se créer en Afrique. La voie du salut en Rhodésie du Sud, de l'avis de ma délégation, ne peut être autre que la convocation immédiate d'une conférence de la table ronde groupant tous les partis politiques, pour discuter valablement d'une nouvelle constitution inspirée des vœux légitimes de la majorité de la population et garantissant, bien sûr, les droits de la minorité.

63. L'Afrique du Sud, avec son régime qui rappelle atrocement la cruauté hitlérienne, retient chaque jour, non sans indignation, l'attention d'une large majorité des Etats Membres qui eux, sans jeu politique, croient aux droits de l'homme et les défendent avec acharnement et conviction. Devant l'entêtement maladif mis par les apatrides installés dans cette partie de l'Afrique à poursuivre avec plus de barbarie leur politique inique d'apartheid, l'Assemblée ne doit plus se contenter d'adopter des résolutions qui demeurent des vœux pieux. Elle doit déclarer formellement que l'apartheid est incompatible avec l'appartenance aux Nations Unies. De l'avis de ma délégation, agir dans ce sens n'est rien d'autre que se conformer scrupuleusement aux dispositions pertinentes de la Charte. En effet, à la lecture de celle-ci, on note avec bonheur que les principes par lesquels elle commence sont majestueux. Une idée précise s'en dégage: la croyance aux droits de l'homme, à la

dignité et à la valeur de la personne humaine, la volonté de tolérance et de coexistence pacifique entre voisins, enfin la justice pour tous. Aucun de ces principes n'est appliqué par l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, c'est la guerre chaude au Viet-Nam, dans le Sud-Est asiatique, sérieusement aggravée par des interventions de toutes sortes; demain si l'on n'y prend garde, alors qu'il n'est que tout juste temps, ce sera sans nul doute le tour de cette patrie des Bantous. Et l'on viendra alors, à cette même tribune, dans l'impuissance, avec des larmes de crocodile, déplorer la guerre d'extermination que les apatrides auront déclenchée contre des populations sans défense. L'alerte est donnée: l'Organisation se doit de faire face aux lourdes responsabilités qui sont les siennes.

64. Trop de paroles ont été dites ici même et au Conseil de sécurité à propos du Sud-Ouest africain. L'ONU, dont les décisions sont délibérément bafouées par un Etat qui se réclame de la qualité d'Etat Membre, risque à la longue d'endosser la lourde responsabilité historique d'avoir manqué de fermeté et d'efficacité. Il n'est que temps de mettre fin à cet état de choses. Ma délégation estime que l'Assemblée générale se doit de retirer à l'Afrique du Sud son privilège de Puissance administrante et de tout mettre en œuvre pour préparer les populations à l'exercice de leur droit à l'autodétermination et accélérer le processus devant les conduire à la pleine souveraineté.

65. Si nous nous réjouissons du statut octroyé aux territoires du Betchoualand, du Souaziland et du Bassoutoland sur la voie de leur souveraineté totale, nous redoutons, d'autre part, forts de l'expérience pénible du Sud-Ouest africain, de voir ces populations sous la férule de leur voisin, comme un agneau à la portée d'un loup affamé.

66. La politique d'exploitation éhontée du Portugal en Afrique est aussi préoccupante, par le danger qu'elle comporte pour la paix et la sécurité internationales, que celle de son allié, l'Afrique de l'apartheid. Nous adjurons les partenaires de ces pays, aveuglés qu'ils sont par leurs intérêts sordides, de reviser leur politique à courte vue de soutien et d'assistance, avant que l'Afrique tout entière ne s'engage résolument dans une lutte de libération du dernier bastion du colonialisme moribond.

67. L'Afrique a beaucoup souffert de l'économie dite "de traite"; aussi attache-t-elle un intérêt tout particulier à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale instituant un organe des Nations Unies pour le commerce et le développement. Dans cette résolution, nous relevons avec satisfaction la volonté renouvelée des Nations Unies de poursuivre activement, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, tous leurs efforts afin que les pays frappés par la stagnation économique atteignent une plus grande expansion. Pour y parvenir, nous pensons, au Niger, qu'une politique d'harmonisation des plans de développement, au niveau des différentes régions du tiers monde, est indispensable. C'est pourquoi, en Afrique, notre chef d'Etat, S. E. le président El Hadj Djiori Hamani, déclarait avec conviction, en juillet

1962, devant la première Conférence sur l'harmonisation du développement industriel, tenue à Niamey:

"Voyez-vous, au lendemain de l'indépendance de tous les jeunes Etats, le problème qui se pose à tous avec le plus d'acuité, c'est le problème du développement. Ces Etats essaient de les résoudre chacun dans sa sphère. Mais pour ce problème, nous pensons au Niger que, le mal étant le même, il faut essayer de trouver en commun le même remède. Nous gagnerons beaucoup de temps, nous irons dans le sens de l'histoire, nous irons dans le sens de l'élévation du niveau de vie de nos populations, en confrontant nos expériences, nos idées pour le bonheur de nos populations. L'industrialisation doit être un moyen de coordonner, de créer de meilleures conditions pour la réalisation de l'unité africaine."

68. Dans la conjoncture actuelle, nous pensons également que l'instauration d'un système plus juste et plus équitable de relations concernant les ressources économiques mondiales s'impose. Si les investissements de capitaux constituent un des facteurs nécessaires à la croissance économique, les bailleurs de fonds non seulement doivent s'interdire d'assortir leurs interventions de conditions politiques, mais aussi doivent accepter de consacrer un certain pourcentage de leurs apports à la formation professionnelle. A cet égard, nous rendons un hommage mérité aux institutions des Nations Unies, qu'il s'agisse de l'assistance technique ou du Fonds spécial.

69. Partisan convaincu de la non-ingérence dans les affaires d'autres Etats, le Niger a toujours été de ceux qui respectent scrupuleusement ce principe comme facteur primordial de paix et de sécurité. Aucune construction durable et digne de ce nom, aucun échange d'idées saines entre les nations de ce monde tourmenté, ne saurait exister sans cet esprit de tolérance et de fraternité. M'adressant à cette même assemblée, il y a près d'un an, j'essayais de mettre l'accent sur le danger que constitue ce problème délicat. Une initiative heureuse avait été prise par Madagascar à la veille de la dix-neuvième session: nous voudrions aujourd'hui réitérer une fois de plus l'appui sans réserve de notre délégation à la proposition déposée par ce pays frère et relative "au respect par les Etats Membres des principes concernant la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et la condamnation des activités subversives^{3/}".

70. Un peu partout dans le monde, des conflits plus ou moins violents surgissent qui ne sont dus, la plupart du temps, qu'à l'ambition démesurées des uns ou aux intrigues stupides des autres. Plus vite l'Assemblée aura trouvé des solutions aux problèmes de la non-ingérence — d'ailleurs inscrits dans le préambule de la Charte — plus elle aura renforcé son autorité dans le monde en redonnant confiance à l'humanité.

71. Le problème de la subversion est sans doute l'un des problèmes les plus graves que connaisse le tiers monde. Mon pays a été victime d'ingérences étrangères dont il a beaucoup souffert. Lors de la

cinquième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine en juin 1965, à Lagos, la délégation du Niger a fait un exposé complet sur le problème de la subversion. Je ne voudrais pas ouvrir à nouveau ce volumineux dossier ici, mais qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet une déclaration de notre chef d'Etat, El Hadj Diouri Hamani, qui a dit:

"L'OUA, dans sa charte, est explicite: elle condamne l'immixtion d'un Etat dans les affaires d'un autre, l'assassinat politique comme moyen de prise de pouvoir. Nous attendons donc de voir jusqu'où vont certains Etats dans leur politique anti-africaine subventionnée par les Chinois de Pékin, que nous n'entendons pas rencontrer à Alger. C'est d'ailleurs la raison essentielle de notre refus d'assister à la Conférence d'Alger, car nous estimons qu'il n'y a pas que les impérialistes de droite, il y a aussi les impérialistes rouges, ceux qui, à travers le fallacieux anti-impérialisme, se présentent comme les champions de l'indépendance africaine."

72. Sans vouloir décevoir les voix qui m'ont précédé à cette tribune et qui ont exposé avec brio leur point de vue sur la question de l'admission de la République populaire de Chine à l'ONU, je voudrais, très brièvement, exprimer l'opinion de ma délégation à ce sujet.

73. Point n'est besoin de citer ici les grands principes énoncés dans le préambule de la Charte. Nous les connaissons fort bien. Ce n'est pas en encourageant les semeurs de troubles, en leur enseignant froidement l'art de la subversion dans nos jeunes Etats, en leur fournissant des armes criminelles, en incitant les frères à se dresser les uns contre les autres, en s'immisçant directement ou indirectement dans les affaires d'autres Etats pour en compromettre le progrès durement acquis, ce n'est pas, dis-je, en accomplissant de telles pratiques que l'on fait acte d'allégeance à l'ONU ou que l'on mérite d'y être admis à siéger, même si l'on se targue de représenter le tiers de la population totale du globe.

74. Aussi longtemps que la Chine populaire continuera d'ignorer les règles élémentaires de la coexistence pacifique, aussi longtemps que ce pays refusera de respecter et d'appliquer les principes sacrés de la Charte, aussi longtemps que la Chine populaire continuera à s'immiscer dans les affaires des autres, mon pays ne saurait souscrire sans condition à son admission au sein l'Organisation.

75. Il y a aussi des problèmes d'une excessive gravité qui retiennent tous les ans l'attention de l'Assemblée. Je veux parler du problème allemand, de ceux du Viet-Nam, de la Corée, de la Palestine, de Chypre, du Cachemire, etc.

76. Le problème allemand, au cœur même de l'Europe, est l'un de ceux qui réclament une solution immédiate. Cette solution, la plus sage qui soit, a été préconisée à maintes reprises par des résolutions, hélas! demeurées lettre morte. De quoi s'agit-il, sinon de permettre au grand peuple allemand de pouvoir librement se déterminer?

77. Ma délégation en appelle instamment à la conscience des grandes puissances responsables de cette

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 2, document A/5757/Add.1.

situation dramatique pour lui trouver une solution humaine répondant au souhait unanime du peuple allemand. Mon pays serait heureux, une fois l'unité allemande reconstituée, de voir ce grand peuple apporter sa contribution aux travaux de l'Organisation.

78. Comme le problème allemand, les questions vietnamienne, palestinienne, coréenne et chypriote sont autant de questions brûlantes que retiennent l'attention de ma délégation. Nous estimons que tout doit être mis en œuvre pour amener les parties intéressées à un règlement pacifique de leurs différends.

79. En ce qui concerne le conflit indo-pakistanaï, ma délégation tient à rendre un hommage tout particulier au Conseil de sécurité et au secrétaire général U Thant, dont les efforts soutenus de conciliation ont pu aboutir à un cessez-le-feu qui, espérons-le, constituera véritablement une étape vers une solution définitive de la crise.

80. Telles sont les quelques observations que la délégation du Niger a cru devoir apporter en contribution à l'étude de certains des problèmes dont l'Assemblée est saisie à sa vingtème session. Les éléments qui en ont été dégagés par les uns et les autres précisent aussi nettement que souhaitable l'impulsion à donner à nos travaux et les objectifs à atteindre, dans l'intérêt de tous, pour le grand bien de l'humanité.

81. Le Niger, pour sa part, profondément attaché aux principes contenus dans la Charte, est plus que jamais décidé à apporter un appui total à l'Organisation, dont l'existence est, pour les Etats du tiers monde, une garantie certaine de paix et de sécurité, dans leurs efforts de développement économique et social.

82. M. ENGONE (Gabon): C'est avec une profonde consternation que la délégation de Gabon a appris l'indisposition M. Fanfani à la suite d'un regrettable accident. Nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, de bien vouloir lui transmettre nos souhaits sincères de prompt rétablissement en même temps que nos chaleureuses félicitations pour son élection comme Président de l'Assemblée générale à sa vingtème session. D'ores et déjà, nous nous réjouissons que son expérience et son sens de la mesure viennent apporter leur poids certain dans nos débats, tout comme, l'enthousiasme, le courage et l'habileté de son éminent prédécesseur, M. Quaison-Sackey, avaient été indispensables au cours de la dernière session.

83. L'admission des Etats de Singapour, des Iles Maldives et de la Gambie au sein de notre Organisation constitue un grand réconfort et un espoir pour les peuples encore sous domination étrangère et qui luttent avec tant d'énergie pour leur libération.

84. A cet égard, je tiens à signaler l'évolution heureuse vers l'indépendance d'un Etat voisin et frère du Gabon, la Guinée équatoriale. Le référendum de 1963, les diverses élections de 1964, la désignation du Conseil de gouvernement et, enfin, la nomination du Président du Conseil de gouvernement, marquant chaque fois une étape sur le chemin de l'autodétermination, se sont déroulés dans une liberté et un ordre absolus qui font honneur à notre voisin et à la Puissance administrante. Le processus de décolonisation entamé par l'Espagne est suivi attentivement par

le Gouvernement gabonais, qui tient à renouveler au Gouvernement espagnol toutes ses félicitations pour cette politique réaliste et humaine à l'égard d'un peuple frère, dont nous espérons qu'il viendra bientôt prendre sa place parmi nous.

85. La sage politique de l'Espagne devrait servir d'exemple à tous les autres gouvernements qui ont établi leur domination sur des territoires d'outre-mer. En Afrique, nombreux encore sont les peuples qui vivent sous la dure loi du colonialisme. Le Portugal, malgré toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies, malgré les nombreux appels lancés du haut de cette tribune, se refuse obstinément à écouter la voix de la raison et continue à dénier à des millions d'êtres le droit de vivre libres et indépendants. Ce pays, perdu dans un rêve de conquistador, prisonnier du passé, prétend conserver un empire colonial en Afrique. Contre le gré des populations autochtones, il prétend imposer sa volonté par la force; ces populations n'ayant d'autre choix que de répondre à la violence par la violence, d'importantes forces armées portugaises ont été implantées dans les territoires en révolte, afin de poursuivre une répression meurtrière. La théorie selon laquelle les possessions d'outre-mer du Portugal constituent des provinces portugaises ne peut duper personne; elle est la négation du principe de l'autodétermination, c'est-à-dire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit auquel la République gabonaise est passionnément attachée.

86. L'Angola, le Mozambique, la Guinée dite portugaise, le Cap-Vert, l'île du Prince, l'île saint-Thomas seront libérés, quelles que soient les ridicules hypothèses forgées par le Gouvernement portugais. Sur ce point, nous pouvons affirmer que le temps joue davantage pour nous, Africains, quoi qu'en pense le Gouvernement portugais. Ce dernier, en établissant des relations diplomatiques avec un pays comme la Rhodésie du Sud, qui n'a pas encore accédé à la souveraineté internationale, a administré la preuve de son inconscience et de son manque de réalisme.

87. C'est pourquoi le Gabon votera systématiquement en faveur de toute résolution susceptible de hâter la fin du colonialisme portugais, notamment par le biais de sanctions économiques qui, malheureusement, ne sont pas appliquées par certains de ceux qui les ont votées. Il faut croire que ceux-là attendent que de plus solides arguments d'impatience ou de désespoir soient avancés et menacent sérieusement la paix.

88. En Afrique du Sud, la politique d'apartheid de M. Verwoerd se fait de plus en plus inhumaine. Des lois arbitraires sur la ségrégation, des condamnations, des camps de concentration, des exécutions: tels sont les moyens utilisés par les dirigeants de l'Afrique du Sud pour priver les autochtones de leur droit à une existence libre. Le Gouvernement de Pretoria, au mépris des droits fondamentaux de l'homme, tient à l'écart de la vie nationale des millions d'êtres auxquels il dénie toute valeur humaine.

89. Sourd aux avertissements, faisant fi, lui aussi, des résolutions adoptées par les Nations Unies, il continue à défier l'opinion mondiale, encouragé, il est vrai, par certaines puissances qui lui apportent un soutien, efficace bien que caché, et par d'autres qui

se refusent à appliquer les sanctions prises à son encontre. Pourtant, il a été dit et redit que, l'Afrique du Sud n'étant pas en mesure de vivre en autarcie, le moyen d'infléchir sa politique demeure l'application de sanctions économiques.

90. Là encore, le Gabon, qui a pris des mesures radicales de boycottage en interdisant le survol, l'atterrissage ou l'accès de son territoire à tout avion ou navire appartenant à l'Afrique du Sud ou, bien entendu, au Portugal, a le regret de constater la non-application des sanctions par certains de ceux qui les ont votées.

91. Sur ce même continent africain, il est navrant de constater qu'en Rhodésie du Sud, une minorité étrangère, détentrice du pouvoir, est sur le point, par ses manœuvres, de réussir à faire proclamer l'indépendance à son seul profit privant ainsi plus de 3 500 000 habitants, c'est-à-dire la majorité autochtone, de son droit légitime à se gouverner. Le Gabon espère fermement que le Royaume-Uni, la Puissance administrante, ne se laissera pas duper par les machinations des colons rhodésiens et qu'il continuera à s'y opposer en favorisant l'organisation d'élections libres et générales. En la circonstance, la responsabilité et le prestige du Royaume-Uni en Afrique sont gravement engagés, bien que, par ailleurs, on doive lui adresser des félicitations pour son action progressive de décolonisation. Des accords secrets viennent d'être conclus à Lisbonne entre le Portugal, la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud, en vue de maintenir par tous moyens la domination de la minorité blanche raciste dans ce qu'ils appellent la partie méridionale du continent africain. Sur ce point, nous déclarons que, tant que quelques pays s'obstineront à marcher contre le sens et le courant de l'histoire, il n'y aura pas de paix en Afrique, ni dans le monde.

92. Mais d'autres causes de tension menacent la stabilité et l'équilibre mondiaux. Je relèverai, parmi elles, le problème des nations divisées. Pour certaines d'entre elles, la question même de leur existence est remise en cause. Il est impensable qu'à notre époque, des nations de haute civilisation et de culture ancienne, ayant fourni depuis des siècles la preuve de leur maturité politique, soient condamnées à vivre divisées et à l'écart de l'Organisation. L'Allemagne, la Corée et le Viet-Nam sont parmi les pays qui souffrent de cette situation, à laquelle il nous incombe de mettre fin.

93. Ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes étant un des principes fondamentaux de notre Charte, principe auquel, je le répète, nous sommes passionnément attachés, le Gabon estime injuste le maintien de la nation allemande dans un état de division qui lui est imposé de l'extérieur. Seule, une libre consultation de tout le peuple allemand permettra de trouver les bases d'un accord mettant fin à la division, réunifiant le pays, lui rendant sa capitale et réconciliant les deux fractions de la population.

94. Convaincus que le dialogue est le seul moyen de régler les différends, nous pensons de même qu'il est du devoir de l'Organisation de mettre un terme aux contestations territoriales qui sont à l'origine du conflit entre Israël et ses voisins arabes, conflit que

le Gouvernement gabonais estime ne pouvoir être réglé que par la négociation, tout comme le problème des réfugiés de Palestine.

95. Si l'emploi de la force dans le règlement des conflits doit être condamné sans réserve, il en est de même de la subversion. Fidèle à l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation interafricaine et malgache, le Gouvernement gabonais condamne énergiquement toutes les ingérences dans les affaires intérieures des autres Etats, ainsi que les activités subversives exercées par des Etats, voisins ou non.

96. A cet égard, le Gabon approuve la demande malgache [voir A/5937] et la décision du Bureau d'inscrire à l'ordre du jour de la vingtième session une question relative au "respect des principes concernant la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et la condamnation des activités subversives" (point 94). Madagascar avait déjà présenté un projet de résolution à ce sujet^{4/}. Le Gabon s'associera à toute déclaration tendant à stigmatiser le non-respect des principes énoncés ci-dessus.

97. En ce qui concerne le problème de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement gabonais continuera à apporter son soutien à la République de Chine, Membre fondateur de l'Organisation. Au reste, le Gouvernement gabonais, comme chacun ici présent, ne peut manquer de considérer cette question comme étant de la plus haute importance et nécessitant une procédure spéciale aux termes de l'Article 18 de la Charte. Avant d'en arriver là, force est de constater que les récentes prises de position des dirigeants de Pékin ne constituent pas des encouragements pour ceux qui souhaitent, pour des raisons diverses et à des titres divers, l'admission de la Chine populaire au sein de l'ONU.

98. Un grand pas a été accompli dans la voie de la détente internationale par la conclusion en 1963, entre les principales puissances nucléaires, d'un traité portant interdiction de la plupart des explosions atomiques, traité qui n'englobe malheureusement pas les expériences souterraines. La République gabonaise a été l'une des premières à signer ce traité. Ce faisant, et étant coauteur d'une déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [A/5975], elle a voulu montrer combien ses populations sont éprises de paix et avec quelle force elles appellent et encouragent toutes les initiatives susceptibles d'y conduire. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Si le Gabon condamne sans aucune équivoque l'emploi et l'expérimentation des armes atomiques, son hostilité s'étend également à la production et à la dissémination de toutes les autres armes de destruction massive, même si elles sont réputées "classiques".

99. Toutefois, le véritable problème demeure celui du désarmement. Il se situe en effet selon nous au niveau de tous les pays et, de ce fait, la responsabilité de tous les Etats se trouve pleinement engagée. Car on peut parfaitement imaginer l'arrêt des expériences

^{4/} Ibid.

nucléaires et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires; mais qu'advient-il des énormes stocks d'armes de type classique accumulés par les uns et les autres? Pourtant, le pouvoir dévastateur de ces armes n'est plus à démontrer. Ce sont celles-là qui sont utilisées en Inde, au Cachemire, au Viet-Nam, aux frontières israéliennes, au Congo (Léopoldville), etc. Tous les Etats les possèdent et peuvent à tout moment les utiliser à des fins non défensives. Elles constituent à coup sûr une menace permanente pour la paix. Si certains Etats accroissent leurs stocks de bombes atomiques et de fusées, d'autres s'équipent en armes dites de type classique. Les seconds représentent autant et peut-être davantage que les premiers un grave danger pour la sécurité internationale.

100. C'est à juste titre que les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis aux Conférences de Belgrade (1961) et du Caire (1964) s'étaient prononcés en faveur d'une conférence mondiale du désarmement, à laquelle devraient être invités tous les Etats, qu'ils soient Membres ou non de l'Organisation des Nations Unies. Le Gabon, pour sa part, pense que, d'une manière générale, la voix de l'Afrique devrait être entendue, quel que soit le niveau où se situeraient les discussions.

101. Dans un monde où plus des deux tiers de l'humanité souffrent de la faim et de maladies que les connaissances actuelles de la médecine pourraient juguler si on disposait des moyens matériels nécessaires, il est triste et décourageant de constater que les nations grandes et moins grandes consacrent une grande partie de leur puissance et de leurs ressources à la fabrication ou à l'acquisition d'armements.

102. Ces ressources, ce travail, cette intelligence ne seraient-ils pas mieux utilisés à nourrir ceux qui ont faim, à soigner ceux qui souffrent, à procurer du travail aux générations montantes de nos pays en voie de développement? Car nous constatons comme d'autres avec inquiétude que le fossé qui sépare les pays développés des pays sous-développés ne fait que se creuser davantage. Les cours des matières premières subissent d'incessantes fluctuations menaçant à chaque fois l'équilibre des modestes budgets nationaux. Les négociations en cours dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et la développement doivent absolument tenir compte de la vulnérabilité des exportations des pays sous-développés. Une fois de plus, nous faisons appel à la solidarité humaine en vue d'aboutir à une coopération économique et financière réellement efficace.

103. A ce sujet, le Gabon serait tout à fait favorable à la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un programme des Nations Unies pour le développement. Néanmoins le principal, à notre avis, est qu'il existe un minimum de confiance entre les Etats les mieux nantis quant aux objectifs à atteindre et indépendamment des préoccupations d'ordre idéologique.

104. Et puisque je touche à un problème de réorganisation, je saisis l'occasion pour faire connaître que le Gabon pense, comme beaucoup d'autres Mem-

bres, que l'Organisation ne répond plus tout à fait aux impératifs actuels et qu'elle a besoin d'être réformée. Si presque tout le monde est d'accord sur le principe de la révision de la Charte, les avis diffèrent sur la nature des changements à y apporter. Pour sa part, le Gabon a adopté une attitude purement pragmatique. Il estime qu'une approche réaliste du problème consisterait à établir une sorte d'inventaire des méthodes mises en œuvre jusqu'à présent afin de les juger à la lumière des résultats obtenus, ce qui permettrait de sélectionner et de perfectionner les procédures et les procédés qui se sont révélés efficaces de d'éliminer ceux qui se sont révélés inopérants ou dangereux.

105. Toutefois, je dois assurer l'Assemblée que le Gabon reste fermement attaché à l'esprit et aux principes fondamentaux de la Charte de notre organisation. Le Président de la République gabonaise, M. Léon Mba, n'a-t-il pas déclaré, à l'occasion du vingtième anniversaire de la création des Nations Unies:

"L'Organisation des Nations Unies reflète la vie internationale, dont elle est par ailleurs un élément primordial. C'est pourquoi je proclame solennellement l'attachement sans réserve du Gabon à la Charte de l'ONU, notre espoir de voir l'Organisation prendre toujours plus de poids et d'autorité, et notre volonté de la soutenir et, si besoin était, de la défendre par tous les moyens en notre pouvoir."

106. Cette confiance en l'Organisation des Nations Unies vient récemment encore d'être illustrée d'une manière éclatante par la détermination avec laquelle le Conseil de sécurité a demandé puis exigé un cessez-le-feu effectif entre l'Inde et le Pakistan, deux pays de tiers monde, qui s'affrontent en une regrettable épreuve sanglante et fratricide. Sur ce point, nous espérons que l'esprit de non-violence et de sagesse des uns et des autres épargnera aux populations indiennes et pakistanaises les affres de la destruction et de la désolation. Le Gabon sait les efforts, combien méritoires, déployés par le Secrétaire général, auquel je me plais à rendre un vibrant hommage. Le Gabon mesure la contribution de certains Membres aux négociations à venir. Le Gabon lance un appel à tous les Membres de l'Organisation et les invite à tout mettre en œuvre en vue d'éteindre les flammes qui embrasent le ciel et les terres d'Asie et du monde. Nous sommes persuadés qu'il s'agit là d'un devoir impérieux découlant de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que tel est le sens des paroles, combien sages et profondes, prononcées il y a exactement une semaine à cette tribune [1347ème séance], par S. S. le pape Paul VI.

107. M. ORTIZ SANZ (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation tient en premier lieu à exprimer ses regrets pour le déplorable accident qui nous prive de la présence de notre éminent président, M. Fanfani, à qui nous souhaitons un prompt et heureux rétablissement. En tout état de cause, et afin que cela figure au compte rendu, je tiens à faire les déclarations suivantes à son égard.

108. Au nom de ma délégation et en qualité de représentant du peuple et du gouvernement boliviens, j'ai l'agréable devoir d'adresser à M. Fanfani nos

sincères félicitations pour son élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les orateurs éminents qui ont pris la parole avant moi ont déjà longuement énuméré toutes les qualités intellectuelles et morales dont il est doué; aussi, afin d'éviter les redites, me bornerai-je à dire qu'un homme comme lui, citoyen et dirigeant éminent d'un peuple inscrit au premier rang des fastes de l'histoire et de la culture, possède tous les titres pour présider nos débats, leur apportant la volonté de progrès qu'engendre le savoir ainsi que l'esprit de paix et de justice, issu de la sagesse. Amie traditionnelle de l'Italie, la Bolivie salue M. Fanfani avec le plus grand respect.

109. Dans cette enceinte résonne encore la parole inspirée de S. S. Paul VI qui, par une décision sans précédent, témoignage de son vigilant souci de contribuer à l'établissement de la paix et de la justice, nous a accordé la faveur de transférer pour quelques instants dans la salle de cette assemblée la Chaire de Saint-Pierre, afin de nous dire sa préoccupation en face des drames qui désolent les peuples et de nous rappeler l'éternelle vérité des préceptes évangéliques; nous appelant, avec une voix que vingt siècles n'ont pu étouffer, au sentiment de responsabilité et de concorde qui doit présider à nos délibérations. Notre délégation rend un pieux hommage à la personne du Souverain Pontife et, au nom de la soumission séculaire du peuple bolivien au Saint-Siège, exprime son hommage filial à son plus haut dignitaire.

110. En sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, la Bolivie a participé à la rédaction et à l'adoption des résolutions qui, conformément à la Charte, ont recommandé à cette assemblée l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour. Notre délégation trouve dans ce qui précède un motif particulier pour partager la satisfaction des peuples libres à voir trois nouveaux Etats accéder aux droits et aux devoirs d'une existence internationale responsable et solidaire. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter à ces trois nouveaux Etats Membres une vie prospère, parée de tous les bienfaits de la paix.

111. Elue membre non permanent du Conseil de sécurité lors de la dix-huitième session de l'Assemblée générale, la Bolivie est entrée dans ce haut organisme en janvier 1964 et verra son mandat expirer à la fin de cette année. Conformément à l'ordre statutaire, elle a assuré la présidence du Conseil en janvier et décembre 1964 et l'assurera de nouveau en novembre prochain. Représentant la Bolivie dans ce Conseil, nous nous sommes en toutes circonstances efforcés, avec un dévouement impartial, de nous montrer dignes de la responsabilité que nous avait confiée l'Assemblée.

112. Dans des débats aussi ardues que ceux sur la crise de Panama, la situation à Chypre, la question de Palestine, les événements du Congo et de Saint-Domingue, les plaintes du Sénégal, la situation en Rhodésie du Sud et tant d'autres, nous avons servi sans passion, conservant une attitude objective, n'oubliant jamais les principes de la Charte, respectant les attributions du Conseil et les droits ou devoirs des organismes régionaux, examinant les risques qu'entraînent pour la paix et la démocratie les infiltrations

idéologiques subversives extrémistes, soutenant les principes de la liberté et de l'autodétermination, luttant enfin ouvertement pour l'élimination des derniers relents du colonialisme et de toute forme de discrimination politique, religieuse ou raciale.

113. La Bolivie a cherché à remplir avec probité et discrétion le mandat que cette Assemblée lui a octroyé au sein du Conseil de Sécurité et s'enorgueillit d'avoir, étant à la présidence, mis au point, avec l'inappréciable collaboration de tous les Etats Membres, certaines solutions objectives aux problèmes de Panama, de Chypre, du Congo et pour les incidents aux frontières de la Palestine.

114. C'est surtout depuis qu'il siège au Conseil de sécurité que notre pays a compris les limites qu'impose à notre œuvre la crise institutionnelle des Nations Unies, et notre délégation estime qu'une des plus sages observations formulées devant cette Assemblée fut celle de l'éminent Chancelier du Brésil, M. Leitao da Cunha [1334ème séance]: "Quelle que soit sa souplesse, la Charte des Nations Unies représente un genre d'architecture politique qui a été confirmé par la réalité." Une génération qui ose promouvoir et accepter les innovations techniques les plus spectaculaires ne devrait pas hésiter à aller plus avant, avec mesure mais avec courage, dans l'acceptation des grandes responsabilités morales, à se lancer dans la discussion calme et approfondie de nouvelles formules qui, donnant à la Charte une efficacité pratique plus grande et mieux définie, constitueront une garantie plus solide du maintien de la paix.

115. Je ne terminerai pas ce passage de ma déclaration sans apporter mon tribut à la mémoire de M. Adlai Stevenson, qui fut pour nous tous un noble ami et qui, à mon avis, eut sa vie usée par les tensions, les responsabilités et les déconvenues du Conseil de Sécurité, dans la lutte pour le maintien de la paix dans le monde.

116. Désireuses de porter remède à une anomalie intolérable de la vie internationale, les Nations Unies, se conformant à une proposition adoptée en 1964, à Genève, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a réuni, au milieu de cette année, une conférence de plénipotentiaires pour discuter des problèmes de transit des pays sans littoral. J'ai eu alors l'occasion de spécifier au nom de la Bolivie ce que je répète solennellement aujourd'hui devant cette Assemblée, que "la conscience internationale reconnaît que la Bolivie n'est pas un pays sans littoral, mais un Etat qui, en raison de circonstances passagères, est temporairement empêché d'accéder à la mer par sa propre côte" ^{5/}.

117. Nous avons pourtant participé à cette conférence des plénipotentiaires, d'une part parce que nous sommes membres du Conseil du commerce et du développement, dans les travaux duquel nous plaçons les plus hautes espérances, et d'autre part que nous étions poussés par la conviction intime que cette conférence était le premier pas, et il y en a encore beaucoup à faire, pour parvenir à ce que le progrès du développement des pays sans littoral ne se voie pas

^{5/} Conférence des plénipotentiaires des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral.

entravé par la volonté unilatérale des nations de transit qui, non contentes de bénéficier d'une situation géographique qui leur permet d'accéder librement à la mer, imposent en outre directement ou indirectement une servitude nuisible au transit d'autres Etats souverains qui de ce fait, outre les vicissitudes du sous-développement, souffrent des difficultés et des vexations d'une claustration géographique.

118. Nous avons dit alors, et nous répétons aujourd'hui, que pas plus qu'il n'est maintenant possible d'imaginer, du point de vue de la liberté humaine, des esclaves enchaînés, on ne peut accepter l'idée de nations claustrées, asservies dans leur droit de commercer et limitées dans leur devoir de se développer par la volonté unilatérale de certains pays de transit.

119. Sans toutefois renoncer à rechercher, par tous les moyens dont nous disposons, la restauration de la souveraineté bolivienne sur le Pacifique, droit que nous considérons inaliénable et imprescriptible et qui, comme une grande absence, fait partie intégrante de la vie de notre peuple, nous, Boliviens, nous veillerons avec les Nations Unies à cette évolution bienfaisante des idées mondiales sur la claustration, dont la Conférence des plénipotentiaires est le début et qui devra être poursuivie sans faiblesse.

120. Je dois parler maintenant de ce que la Bolivie considère comme le problème crucial de cette époque, celui de trouver, sous l'égide des Nations Unies, un régime international de commerce — planifié, universel et obligatoire — accordant aux nations qui montent, surtout à celles produisant des matières premières et des produits de base, une part plus juste, c'est-à-dire plus grande, dans les bénéfices de la commercialisation de ces articles. Coïncidence éloquente, ces nations sont les moins développées; c'est chez elles que l'explosion démographique présente ses aspects les plus graves et ce sont les peuples de ces nations qui réclament avec le plus de raisons, de vigueur et d'urgence une existence meilleure. Je me réfère à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, pour exprimer le point de vue de la Bolivie à ce propos, je ne puis mieux faire que répéter, avec votre permission, certaines idées que j'ai exprimées ici, à New York, lors de la première session du Conseil du commerce et de développement [12ème séance], il y a quelques mois.

"Nous qui avons l'honneur de représenter nos peuples dans les activités internationales de notre temps, nous assistons, peut-être, sans nous rendre pleinement compte de l'importance extraordinaire de l'événement, à un changement décisif dans l'histoire de la coopération entre les nations et dans les perspectives dialectiques du destin humain. Je ne veux point parler de la révolution technique spectaculaire qui annexe à notre patrimoine le domaine de l'espace extra-atmosphérique, mais de la révolution sociale qui commence à s'occuper du sort des hommes avec de nouveaux moyens. Il est clair que cette révolution sociale, qui n'a pas besoin de laboratoires ni d'armées mais se produit dans la conscience, existe depuis que le monde est monde, depuis qu'à l'aurore de l'histoire, du fait de conditions naturelles ou parfois de spoliations

injustes, sont apparus les grands et les petits, les forts et les faibles, les riches et les pauvres, les repus et les faméliques. Cette révolution consiste en la négation des privilèges arbitraires et des différences consacrées par l'inertie et l'oppression, en l'affirmation que l'homme, blanc ou noir, croyant ou athée, misérable ou prospère, est avant tout l'homme, que ses droits face à la vie et ses devoirs face à l'histoire sont exactement les mêmes pour tous, et que les seules différences qui peuvent et doivent apparaître dans la hiérarchie des valeurs sont des différences d'ordre culturel, venant de ce que l'individu est parvenu aux sommets de l'éthique, de l'esthétique et du savoir.

"Pendant des millénaires, religions et philosophies se sont évertuées à proclamer cette égalité humaine, confirmant par le sang des prophètes et des martyrs une conviction inhérente à notre nature. Pendant des millénaires cette révolution n'a pas abouti, étouffée par les intérêts égoïstes, se perdant dans l'isolement des peuples, dans l'immensité du monde, dans la difficulté de communiquer et de se comprendre mutuellement, ou enfin détournée de ses buts pacifiques et nobles par la violence des sectarismes politiques qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici.

"Aujourd'hui les progrès techniques des dernières années, réduisant les distances, diffusant les informations, augmentant les possibilités de s'instruire, rapprochant et mêlant individus et peuples, ont suscité une symbiose créatrice dans la pensée politique et sociale de toutes les races. Aujourd'hui trois quarts de la population mondiale savent qu'ils appartiennent à des pays sous-développés, qu'ils livrent de précieux produits de base pour alimenter la prospérité d'autrui, mais que le pain, l'hôpital et l'école sont souvent des biens hors de leur portée, qu'ils achètent cher mais vendent bon marché, que leur misère est comme une pierre essentielle pour cimenter le bonheur des autres. Nous disons cela sans esprit de reproche mais sommes heureux de pouvoir le dire. Nous respectons la prospérité des grandes nations, nous savons qu'à sa naissance ont participé, à côté de nos produits de base, le génie créateur de leurs races, l'efficacité de leurs gouvernements, le travail discipliné de leurs peuples et la pénétration de leurs guides intellectuels et politiques. Tout ceci est du passé, un compte soldé, et nous, peuples des pays sous-développés, loin de vouloir aucun mal aux grandes nations, nous désirons apprendre leurs techniques, nous inspirer de leur exemple et converser amicalement avec elles pour chercher avant tout une solution au problème de l'homme qui a faim. Notre but est de tenter d'accéder à cette prospérité matérielle qu'elles possèdent; le leur, encore plus grand, est de sauvegarder leur dignité de nations cultivées en nous apportant leur aide, non comme une aumône mais par justice.

"Voilà ce "changement décisif" à quoi j'ai fait allusion. Il est apparu en 1964 à Genève et nous devons le consolider. Nous devons savoir que le Conseil du commerce et du développement ne cherche pas à susciter un conflit entre des intérêts contradictoires mais un accord général pour que, dans une prospérité commune, soient sauvées deux choses qu'il faut sauver: la paix du monde et la foi de l'homme en son destin.

"Dans les travaux de ce Conseil, l'éternelle révolution sociale cherche à trouver, pour la première fois de l'histoire, une méthode constructive, pacifique et générale, l'emploi dans les relations entre les pays d'un système commercial ne portant préjudice à personne mais s'appliquant en premier lieu et de toute urgence à accroître les revenus des pays en voie de développement.

"Il faut empêcher au plus tôt qu'en Extrême-Orient la moitié de la population mondiale vive avec à peine le quart des aliments produits par la planète, que la vigoureuse Afrique se démène en vain, dépourvue de tous moyens lui permettant de créer l'infrastructure qui rendrait possible son développement; que deux cents millions de Latino-Américains dépérissent devant leurs champs prodigieux et leurs mines inépuisables, comme "un mendiant sur un trône en or", recevant pour salaire de leurs efforts juste de quoi ne pas mourir.

"J'en frémis, mais il serait bon que nous nous souvenions ici qu'en Extrême-Orient la population s'accroît mensuellement de deux millions d'âmes; chaque mois voit naître un million et demi de Chinois, un demi million de Latino-Américains et un autre demi-million d'Africains. Ce sont autant de bouches à nourrir, de corps à vêtir, d'esprits à instruire et, à cette fin, il est indispensable de développer la productivité des continents, en rationalisant l'agriculture, les industries extractives et le commerce, évitant les doubles emplois inutiles et prenant dans le surplus de certains ce qui manque aux autres pour survivre. Tel un géant, ce spectre de l'explosion démographique, de la faim des hommes, de la colère des peuples frappe aux portes de notre époque. Et pendant ce temps nous discutons de l'Article 19, du mur de Berlin et des bombardements au Viet-Nam. Il y a dans tout cela un glas qui tinte, mais il ne tinte pas pour nous car nous sommes les déshérités et les innombrables."

121. Nous savons que le Conseil du commerce et du développement n'aura pas la tâche facile, car nous touchons à des intérêts énormes, traditionnellement fondés sur notre inertie et notre impuissance. Il faut donc s'attendre qu'ils livrent un rude combat avant d'abandonner leurs positions.

122. Il m'a été donné, en tant que délégué de la Bolivie, de vivre il y a quelques mois les débats de la Conférence des Nations Unies sur l'étain^{6/}, convoquée en vertu d'une recommandation de Genève, afin de mettre au point un nouvel accord international tendant à régulariser les fluctuations des prix de ce métal sur le marché mondial. Tous les pays producteurs (appartenant à la zone sous-développée) ont agi avec une cohésion et une sincérité absolue, ne fondant leurs arguments que sur les preuves indéniables fournies par les faits, et nous avons vainement lutté pour que soit inscrit dans cet accord, je ne dis pas un prix plus élevé, ce prix auquel nous donnerait légitimement droit le déficit mondial annuel de 20 000 tonnes, mais simplement "un barème de prix plus élevé" qui permettrait à la réserve de

stabilisation à son tour d'agir plus efficacement sur les prix réels du marché.

123. Les pays développés participant à la conférence, autrement dit les acheteurs, montrèrent une vive sympathie pour nos problèmes mais finirent par dire non. Ils ont oublié la nature non récupérable de cette richesse, le sacrifice terrible des mineurs et leur misère, le prix croissant des machines indispensables aux mines, la nécessité d'encourager les investissements à long terme par des prix rémunérateurs et, plus grave encore, ils ont oublié les recommandations de Genève et tous ces grands desseins qui jusqu'ici ne sont rien de plus que l'expression de nos espérances. Ils nous ont simplement dit qu'il n'était pas opportun d'augmenter le prix de l'étain, car en ce moment les succédanés se développent beaucoup. Et ainsi, répondant à notre insistance angoissée par une menace tacite, ils nous laissèrent tels que nous étions.

124. Les pays ayant des stocks non commerciaux d'étain ont continué de réaliser des ventes sans aucun rapport avec l'économie libre du marché et qui tendaient simplement à régulariser directement les prix, soignant les intérêts des acheteurs mais réduisant à néant les espoirs des producteurs. Il est donc permis de conclure que, en ce qui concerne l'étain, les idéals de Genève et la haute caution des Nations Unies n'ont pu ni élever l'échelle des prix de référence pour les rendre réels et rémunérateurs, ni réfréner l'apparition des produits de remplacement qui pourront un jour laisser toute une nation sans aucun revenu, ni inciter les grandes puissances d'Orient ou d'Occident à abandonner la pratique du dumping, qui favorise la puissante industrie internationale, mais laisse les pays producteurs dans leur misère de toujours.

125. Nous pouvons tirer de ceci quelques enseignements concrets: le Conseil du commerce et du développement et, plus particulièrement, son Comité des produits de base doivent se fixer pour but de transformer peu à peu leurs documents théoriques en instruments exécutoires mondiaux qui obligeront tout le monde à convenir, pour les matières premières, de prix équitables fixés en fonction des nécessités du développement; ce même Comité devrait nous fournir les moyens juridiques, objectifs et coercitifs, d'éliminer le danger des produits de remplacement, d'autant que les produits de base auxquels ils se substitueraient sont un élément vital de l'économie d'un seul pays du globe; le Comité devra proposer des méthodes pour que personne ne puisse, en vendant sans discrimination des stocks non commerciaux, altérer le rythme des échanges convenu dans les accords internationaux sur les produits de base. Si ces trois points ne sont pas réalisés, nous aurons le regret de dire que, pour ce qui est de la question vitale des prix des produits de base, le Conseil du commerce et du développement aura écrit sur le sable.

126. L'histoire de la Bolivie, marquée par la fréquence de ses luttes et par de nombreux soulèvements, est l'histoire normale de la vie d'une nation virile qui, en un mot, livre depuis le début de son histoire la même bataille, héroïque et inlassable, pour la liberté. Notre pays est déjà libre de

^{6/} Elle se tint à New York du 22 mars au 14 avril 1965.

l'oppression politique coloniale, notre économie est libre de l'exploitation étrangère pour le compte des monopoles, nos paysans ont la libre propriété de leurs champs, les citoyens sont libres de donner cours aux affrontements, parfois rudes, des idéologies, et pourtant nous, Boliviens, n'avons pas encore terminé notre lutte.

127. Nous devons encore libérer de l'ignorance 2 millions d'aborigènes; nous devons libérer des endémies et de la sous-alimentation d'importants secteurs de la population, libérer le territoire de sa diversité et de sa grandeur en le dotant d'une infrastructure adéquate, libérer nos plans de développement de la complexité que leur impose la variété des climats et des races, libérer notre productivité des frais élevés provoqués par des conditions techniques précaires et arriérées que nous ne pouvons améliorer faute de revenus, libérer notre liberté même des infiltrations idéologiques extrémistes qui voudraient l'anéantir, et libérer enfin toute la nation de cet isolement absurde et intolérable au cœur des terres que lui ont imposé une agression armée et les amputations territoriales qui ont suivi.

128. Nous ne rougissons pas de proclamer cette vérité, parce que connaître son mal est commencer à le guérir, et parce que ce ne sont pas nous que ce mal doit faire rougir, mais d'autres. Il est exact de plus que la principale occupation de la junte militaire qui gouverne mon pays et de l'ensemble de la population est une croisade d'ordre et de travail qui est déjà en train et ce n'est pas au hasard que je mentionne cette vérité devant l'Assemblée.

129. Un sous-développement imposé par les exploitations iniques du passé? Voilà la Bolivie. Analphabétisme, moyens d'instruction limités, pénurie d'hôpitaux, infrastructure économique déficiente? Voilà la Bolivie. Monoproduction de minerais, vendus à des prix bas et arbitraires, vente par d'autres pays de stocks non commerciaux qui frappent à mort le commerce bolivien des matières premières? Mise au point par d'autres pays de produits de remplacement qui peuvent provoquer un jour l'effondrement de notre balance des paiements? Voilà la Bolivie. Prix chaque jour plus élevés, que personne ne contrôle, pour l'achat des machines industrielles, agricoles et manufacturières dont nous avons besoin? Déséquilibre de plus en plus inique et dangereux dans les termes de l'échange, guerre sournoise à toute tentative de remplacer les importations par d'autres produits? Voilà la Bolivie.

130. C'est pour tout cela que la Bolivie considère avec un respect absolu les Nations Unies, la haute qualité morale et intellectuelle du secrétaire général U Thant, l'efficacité technique et administrative des fonctionnaires de l'Organisation. C'est parce que les exploitations et les spoliations, dont furent victimes les patries isolées aux jours honteux du colonialisme et de l'agression, ont été rectifiées et ont disparu en cette époque des patries unies que j'ose parler, devant cette assemblée, Messieurs, que l'homme a créée à image et à sa ressemblance, c'est-à-dire souffrant d'imperfections et de contradictions évidentes, mais animée d'une vocation inflexible de paix, de justice et de bonté. A la ressemblance de l'homme, parce que l'homme est bon.

La séance est levée à 13 heures.